dimanche 3 Octobre 2021

Brocante

cadre réservé à l'administration

Organisée par L'Association des Parents d'Élèves, le Football Club de Prunay, le Prunay Pétanque Club et la Gymnastique volontaire de Prunay

Pour tous renseignements ou inscriptions, contacter le 07 83 14 42 62 ou ape.prunay@gmail.com

Bulletin de réservation d'un emplacement

Nom :				
	Prénom :			
	Adresse:			
Téléphone :				
Ma	Mail: (Si vous souhaitez une confirmation de réservation)			
Me	étrage souhaité :	x 2,50€ (le mètre linéaire) =€		
	Règlement à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves de Prunay-le-Gillon			
Re	Remarque: (Souhait d'un emplacement spécifique, de garder son véhiculesous réserve d'acceptation)			
		RÈGLEMENT		
		REGLEMENT		
1.	Les présentes conditions fo	ont partie intégrante du contrat d'inscription et constituent la base juridique de participation;		
2.	L'Association des Parents o cette manifestation ;	d'Élèves, le Football Club de Prunay, le Prunay Pétanque Club et la Gymnastique volontaire de Prunay sont les organisateurs	de	
3.	Toute demande d'inscription doit être formulée avec le bulletin de réservation (complété, daté et signé) accompagnée de la photocopie d'une pièce d'ide tité (carte identité, permis de conduire, passeport) et du règlement ;		en-	
4.	La Brocante est ouverte à tous les particuliers et professionnels. Seuls les organisateurs statuent sur l'admission ou le refus des participants (sans justition nécessaire);		ca-	
5.	L'exposant doit effectuer, l donc à recevoir le public de	le jour de la manifestation, le montage de son stand entre 7h00 et 9h00 et le démontage à partir de 18h00. L'exposant s'enga de 09h00 à 18h00. Pendant cette période aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la manifestation ;	age	
6.	Seuls les organisateurs peuvent attribuer les emplacements aux exposants. Ces emplacements ne sont pas échangeables le jour de la manifestation. spécifications indiquées sur le bulletin de réservation ne sont pas garanties par les organisateurs ;		Les	
	Chaque exposant doit disposer de son propre équipement pour présenter son stand ;			
8.	Les véhicules, restant dans vation de garder son véhic	ns l'enceinte de la vente, seront acceptés par les organisateurs en fonction de l'espace disponible. Toute demande lors de la rés cule à côté de soi, n'est pas garantie ;	er-	
9.	Les marchandises prohibée cas de casse, vol ou autres	ées et les animaux vivants sont strictement interdits à la vente. Les objets à la vente sont sous la responsabilité du vendeur es préjudices ;	en	
10.	Tous les exposants devron	nt s'acquitter de la taxe d'inscription. Celle ci doit être payée au plus tard le jour de la mise en place du stand avant l'installatio	n;	
11.	Les exposants s'engagent poubelle sera remis à chaq	à laisser l'emplacement alloué dans le même état qu'à leur arrivée. Aucun déchet ne doit être laissé sur la voie publique. Un s que exposant ;	sac	
12.	Les organisateurs ne sont	pas responsables des dommages causés par des tiers aux exposants ;		
		de tous dommages causés à autrui ;		
14.	Les organisateurs se réser les exposants ;	rvent le droit de modifier ou de compléter en tout temps les dispositions du présent règlement. Les organisateurs en informer	ont	
15.	Les informations et directiv	ives qui parviennent aux participants par les organisateurs, font partie intégrante du présent règlement.		
	16. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.			
17. LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE				
Je certifie avoir lu le règlement et m'engage à le respecter. Je joins obligatoirement à mon bulletin le règlement et une photocopie lisible de ma pièce d'identité.				
Le	(date)	Lu et approuvé - signature		